

Pays Bas – Système d'EAJE divisé

Ruben Fukkink and Pauline Slot, Mars 2021

Contexte et système

Système d'EAJE divisé entre le secteur de la garde d'enfants et le secteur préscolaire

Historiquement, le contexte néerlandais d'accueil et d'éducation des enfants était caractérisé par un «système divisé» avec deux secteurs distincts pour les jeunes enfants, à savoir les lieux d'accueil et d'éducation et les écoles, chacun avec ses propres racines pédagogiques (voir Bahle, 2009), ses propres caractéristiques structurelles de qualité (voir le rapport Euridyce et Eurostat, 2014) et ses propres réglementations (par exemple, les contributions financières des parents ; les salaires et les qualifications du personnel ; les heures d'ouverture, l'admission des enfants, Singer, 2017).

Actuellement, il existe deux types de structures collectives pour les enfants de moins de quatre ans, chacun avec sa propre tradition et sa propre fonction : les lieux d'accueil et d'éducation pour les enfants de la naissance jusqu'à l'âge de quatre ans et les centres à l'origine appelés « playgroups » et maintenant souvent appelés pré-écoles pour les enfants de deux à quatre ans. Une faible proportion d'enfants (environ 9 %) sont inscrits dans des structures formelles d'accueil à domicile assurées par des assistantes maternelles (OCDE, 2016).

Le système d'éducation et d'accueil de la petite enfance aux Pays-Bas comprend deux secteurs distincts et partiellement superposés (les lieux d'accueil et d'éducation et l'école), dont deux ministères se partagent la responsabilité. Le ministère des Affaires sociales et de l'Emploi (Ministerie van Sociale Zaken en Werkgelegenheid - SZW) a la responsabilité globale des structures d'EAJE pour les moins de 4 ans, des dispositifs d'accueil extrascolaires pour les 4 à 13 ans ainsi que des structures d'accueil d'enfants familiales. Il existe des programmes spéciaux d'intervention auprès de la petite enfance financés par l'État pour les enfants de 2 à 6 ans (Voor- en Vroegschoolse Educatie ; VVE) qui sont mis en œuvre dans des structures d'accueil et d'éducation ciblées (et dans

les écoles maternelles pour les 4-6 ans), mais aussi dans les structures d'accueil régulières comme les organisations peuvent demander ce financement lorsqu'elles accueillent des enfants éligibles. Malgré les efforts d'harmonisation et d'intégration de l'accueil de jour et de l'offre préscolaire, la ségrégation des enfants selon leur éligibilité à ces programmes ciblés perdure dans la pratique (rupture 1 : transitions horizontales, offres concurrentes dans les années préscolaires, c'est-à-dire manque d'intégration dans le système). Il existe également un autre type de clivage entre l'accueil formel des années préscolaires (0-4 ans) et primaire (4-13 ans) avec une transition pour la plupart des enfants à l'âge de 4 ans (rupture 2 : transition verticale, transition du préscolaire 0-4 ans vers le primaire 4-13 ans, c'est-à-dire absence de continuité pour un enfant du point de vue du parcours de vie).

Secteur de l'accueil

Les lieux d'accueil et d'éducation ont traditionnellement reflété une forte perspective du marché du travail, bien que cela ait changé avec les récentes lois et réglementations sur l'accueil d'enfants.

L'exigence de formation préalable pour le secteur de l'accueil et l'éducation d'enfants (accueil d'enfants préscolaire 0-4 ans et accueil après l'école, 4-12 ans) aux Pays-Bas est une formation de secondaire professionnel supérieur de trois ans en travail pédagogique. Cette formation « Travail Pédagogique » comporte deux niveaux : CITE 3 ou 4 ; la majorité des assistants ont un certificat de niveau 3.

Secteur préscolaire

Les premières écoles maternelles, alors appelées « *peuterspeelzaal* », avaient une orientation socioculturelle fortement enracinée dans la communauté et faisaient partie de la politique sociale locale (Leseman & de Winter, 2013 ; in Slot, 2018). Ces « *peuterspeelzaal* » offraient aux enfants de (meilleures) opportunités de jeu et favorisaient le développement social. De nos jours, ces « *peuterspeelzaal* » attirent principalement des enfants de parents peu instruits et des enfants issus de l'immigration, y compris de la deuxième ou de la troisième génération. Cela reflète la politique éducative actuelle qui vise à lutter contre les vulnérabilités dès le plus jeune âge en prévoyant des programmes de compensation dans les « *peuterspeelzaal* ». Depuis 2000, le nombre de « *peuterspeelzaal* » (devenu des lieux d'accueil et d'éducation compensatoire ciblés) a augmenté régulièrement pour devenir un système national. Ces lieux sont de plus en plus offerts dans le cadre de services d'accueil réguliers, car les organisations peuvent demander un financement municipal si elles accueillent des enfants défavorisés éligibles.

Récemment, un « Associate Degree » a été introduit pour le développement professionnel du personnel pédagogique travaillant avec de jeunes enfants (abréviation néerlandaise : « AdPEP » et « AdPEM »). Les professionnels (par exemple, travaillant actuellement en dessous du niveau licence, CITE-5) sont formés pour travailler dans des structures d'EAJE à une fonction de haut niveau. Cette évolution implique une plus grande variation des niveaux CITE et une mise à niveau pour le personnel de garde d'enfants (CITE-3/4/5).

École primaire

L'école maternelle, dans le cadre des écoles primaires, est financée par l'État et concerne les enfants âgés de 4 à 6 ans. Bien que non obligatoire avant l'âge de cinq ans, les parents ont droit à la



maternelle gratuite dès l'âge de quatre ans et près de 100% des enfants sont inscrits à leur quatrième anniversaire.

L'exigence de formation initiale pour le secteur de l'école primaire aux Pays-Bas est de quatre années d'étude dans un baccalauréat professionnel pour l'école primaire («PABO») au niveau CITE 5. Les enseignants du primaire sont titulaires d'un baccalauréat, tandis que la plupart des éducateurs sont formés au niveau du lycée professionnel.

Récemment, cinq instituts de formation des enseignants (« PABO ») ont lancé une nouvelle spécialisation pour enseigner aux jeunes enfants dans un projet pilote (2-6 ans, « PABO voor het jonge kind », voir <https://www.paboweb.nl/themas/86> et le nouveau centre d'expertise national pour les jeunes enfants Landelijk Expertisecentrum Jonge Kind). Une question d'actualité est de savoir si ces instituts sont entièrement équipés pour former des enseignants pour la nouvelle tranche d'âge des jeunes enfants dans deux secteurs, y compris non seulement les 4-12 ans traditionnels (depuis 1985 lorsque la maternelle a été ajoutée à l'école primaire) et 2-4 ans (depuis les nouveaux projets pilotes).

Collaboration

Les « peuterspeelzaal » (et de plus en plus les lieux d'accueil et d'éducation) et les écoles maternelles travaillent avec les programmes d'éducation ciblés. L'idée principale de ces programmes est de fournir aux enfants un programme continu dans la tranche d'âge de 2 à 6 ans. Récemment, nous avons également constaté un rapprochement et une coopération dans les centres pour enfants dits intégrés (en néerlandais : « integrale kindcentra », ikc's), où les programmes d'accueil et d'éducation, du préscolaire, du primaire et du parascolaire sont intégrés dans un seul centre. Cette tendance est également abordée dans les "scénarios politiques" des rapports consultatifs du gouvernement (rapport intermédiaire en 2020, rapport final en 2021), qui ont été discutés avec les parties prenantes, y compris les spécialistes des sciences sociales (NL, BE).

Défis

Une condition préalable importante pour un système cohérent est une collaboration étroite entre les structures d'accueil et d'éducation, les écoles maternelles et les écoles primaires, maximisant ainsi la continuité de l'éducation et des soins dispensés entre 0 et 12 ans. Bien que la coopération d'équipe entre le personnel d'accueil et d'éducation d'enfants et le personnel scolaire puisse augmenter au fil du temps dans les centres intégrés pionniers pour enfants (Balledux et al., 2017 ; Fukkink & van Verseveld, 2020), il existe encore des « mondes de différence » entre les structures d'accueil et l'éducation d'enfants et les structures scolaires (Verheijen-Tiensta, Ros, & Vermeulen, 2020), même s'ils sont "sous un même toit".

Défi social

Le système actuel d'EAJE aux Pays-Bas est fragmenté car les enfants issus de milieux défavorisés fréquentent des « peuterspeelzaal » utilisant des programmes d'éducation ciblés, tandis que les enfants issus de familles plus aisées ont tendance à être inscrits dans des écoles maternelles d'école (par exemple, division 1). Cet effet de ségrégation est le résultat de la politique éducative ciblée aux



Pays-Bas qui s'est concentrée sur la mise en œuvre de programmes d'éducation dans les « peuterspeelzaal » uniquement, même si cela commence à changer maintenant.

Défis pédagogiques

- Les lieux d'accueil et d'éducation sont à la recherche d'« educare » (voir aussi la Belgique). Les évaluations de la qualité ont montré que le soutien au développement et à l'apprentissage général est relativement faible, par rapport à la sensibilité/soutien émotionnel, comme dans d'autres pays (Slot et al., 2019). En outre, des études récentes suggèrent fortement que la qualité de l'enseignement dans les lieux d'accueil et d'éducation néerlandais doit (également) être améliorée.
- Le gouvernement fournit un large cadre pédagogique qui doit être suivi par les prestataires de services d'accueil et d'éducation d'enfants. Le gouvernement néerlandais s'est jusqu'à présent abstenu d'établir un programme national pour les lieux d'accueil et d'éducation, bien qu'il existe des cadres pédagogiques (Singer & Klerenkooper, 2009 ; Fukkink, 2017).

Défi professionnel

Collaboration et pratiques interprofessionnelles: Une question qui a récemment reçu une attention croissante est de savoir comment divers professionnels de la pédagogie de différentes organisations et opérant à partir de leurs propres spécialités peuvent mieux travailler ensemble pour parvenir à une gamme intégrée de services au sein d'un système coordonné de coopération (Fukkink & Laliatu, 2020) : comment des professionnels de différents horizons professionnels (garde d'enfants, éducation, accueil de la jeunesse) travaillent ensemble dans les services intégrés à l'enfance ? Aussi, la coopération transversale entre les intervenants pédagogiques en milieu de garde et les enseignants du primaire en milieu éducatif mérite plus d'attention (Fukkink, 2018). Cela nécessite une perspective plus large sur les équipes et les réseaux professionnels plutôt que sur les membres individuels du personnel (voir également le rapport CoRe, Urban et al., 2012, http://ec.europa.eu/education/more-information/doc/2011/core_en.pdf).

Défis institutionnels

- La coordination entre les lieux d'accueil et d'éducation et le système scolaire est une question sociale d'actualité aux Pays-Bas. La coopération entre l'école et les lieux d'accueil et d'éducation n'est pas acquise, et à la fois les structures d'accueil et d'éducation et les structures scolaires sont actuellement à la recherche de formes appropriées en termes de gouvernance organisationnelle et de pratique pédagogique (par exemple, Taskforce, 2017). Cela est également devenu clair lorsque les prestataires de services d'accueil et d'éducation et les directeurs d'écoles primaires avaient des politiques COVID 19 différentes et que les institutions ne collaboraient toujours pas.
- Le développement professionnel du personnel n'est pas seulement important pour le personnel en individuel, mais nécessite également une coordination au niveau national liée à la formation initiale et continue (a) et aux trajectoires récentes de la formation des



enseignants pour les jeunes enfants (PABO-Jonge Kind) versus les programmes « associate degree » (b).

Moyens de faire face

- Il existe une certaine collaboration entre les écoles maternelles et les jardins d'enfants dans le programme qu'ils utilisent et la mise en œuvre de programmes d'intervention précoce (EVV).
- Comme le développement des enfants est géré dans le cadre de ces programmes, ces informations sont transmises aux enseignants de la maternelle (avec le consentement des parents) lorsque les enfants passent du lieu d'accueil et d'éducation à l'école maternelle.
- Développement professionnel axé sur la permanence (c'est-à-dire le suivi continu du développement professionnel), la collectivité (c'est-à-dire le partenariat avec différentes parties prenantes, y compris les parents) et la réflexion (c'est-à-dire discuter de l'alignement entre les théories pédagogiques et les pratiques de l'EAJE) (Henrichs et al., 2016) est nécessaire. Une communauté d'apprentissage professionnelle dédiée à cette thématique semble intéressante pour les professionnels du secteur de la petite enfance et de l'éducation. Actuellement, il n'y a que des communautés d'apprentissage professionnelles pour les écoles primaires et secondaires (mais pas pour l'EAJE).

Qui aimeriez-vous inviter pour un échange politique/recherche ?

- Parties prenantes de PABO, incl. PABO-Jonge Kind
- Acteurs liés au travail pédagogique (CITE-3/4), au diplôme d'associé (AdPEP/AdPEM, CITE-5) et à la pédagogie au niveau licence (CITE-5)
- PO-Raad
- Ministère de la SZW
- Ministère de l'OCW
- Organisations du secteur de la petite enfance

